



**COMMISSION PERMANENTE SUR LA CULTURE, LE
PATRIMOINE ET LES SPORTS**

RECOMMANDATIONS

La commission tient à présenter ses remerciements à l'équipe de la Direction de la culture et du patrimoine qui a participé aux travaux de la commission, pour la qualité du document d'orientation, lequel représente un travail de réflexion et de consultation sur le terrain s'étant échelonné sur deux années. Par leur présence assidue lors des assemblées publiques et des séances de travail ainsi que par leurs interventions, ils ont su transmettre aux membres de la commission leur passion pour une véritable effervescence des quartiers culturels.

La commission remercie les citoyens, les organismes ainsi que les partenaires provenant de milieux diversifiés, mais partageant un intérêt commun pour la vitalité des quartiers culturels. La participation de près de 250 personnes aux 6 assemblées publiques à l'automne 2011 ainsi que le dépôt de plus de 60 mémoires démontre l'intérêt de la population pour la consolidation et le développement des quartiers culturels.

À l'issue de ses travaux et après analyse des commentaires, des propositions reçues et des mémoires, la commission fait les recommandations suivantes au conseil municipal :

CONSIDÉRANT les orientations de l'Agenda 21 de la culture et la reconnaissance par la Ville de Montréal et par une majorité d'arrondissements de la culture comme quatrième pilier du développement durable;

CONSIDÉRANT l'adoption, par le comité exécutif, le 5 décembre 2011, d'une déclaration officielle qui place la culture au cœur même de l'avenir de la métropole;

CONSIDÉRANT que la Ville de Montréal soulignera cette année, en 2012, la mi-parcours du Plan d'action 2007-2017 – Montréal métropole culturelle;

CONSIDÉRANT la revitalisation du centre-ville de Montréal et le renforcement de sa vocation culturelle et artistique par le développement du Quartier des spectacles;

CONSIDÉRANT les consultations publiques tenues précédemment devant cette commission sur le réseau Accès culture, la Bibliothèque du XXI^e siècle, le Cadre d'intervention en art public et la Politique du patrimoine;

La commission recommande :

Recommandations générales aux instances municipales

R-1

Que la Ville de Montréal ainsi que les 19 arrondissements reconnaissent l'importance, la pertinence et le rôle fédérateur des quartiers culturels pour améliorer la qualité culturelle du cadre de vie des Montréalais, et ce, sur l'ensemble du territoire de la métropole. En conséquence, la Commission recommande d'en soutenir de manière concertée la consolidation et le développement.

R-2

Que la Ville de Montréal, les services centraux ainsi que les 19 arrondissements reconnaissent l'importance de l'alliance stratégique entre les enjeux reliés à l'aménagement et les enjeux reliés à la culture dans la consolidation et le développement des quartiers culturels, et ce, dans une perspective de développement durable.

R-3

Que la Ville de Montréal reconnaisse le rôle et l'importance des artistes, des créateurs ainsi que des organismes partenaires de différentes sphères d'activité dans le maintien et le développement d'une offre culturelle de proximité améliorant la qualité de vie.

Recommandations spécifiques

Les arrondissements

R-4

Que les arrondissements élaborent et mettent en œuvre, de concert avec les partenaires du milieu, des plans d'action culturels locaux, et que des mécanismes soient mis en place pour assurer la concertation et le réseautage des partenaires.

R-5

Que les arrondissements tiennent compte des dynamiques culturelles locales dans l'application de leur réglementation d'urbanisme et, subséquemment, qu'ils adaptent le cadre réglementaire de certains secteurs en fonction de leurs objectifs de développement culturel et d'aménagement.

R-6

Que les arrondissements et les partenaires du milieu évaluent l'intérêt de mettre en place un mécanisme permanent afin d'assurer la gestion, la coordination, la promotion et l'animation des quartiers culturels.

R-7

Que les arrondissements, de concert avec les services centraux, appuient les initiatives d'animation et de mise en valeur dans les quartiers culturels.

De façon prioritaire :

- qu'ils reconnaissent le rôle structurant des bibliothèques dans leur milieu, ces dernières étant souvent le premier service culturel de proximité accessible à tous;
- qu'ils favorisent l'installation d'œuvres d'art public permanentes et temporaires, de même que la réalisation de murales, afin d'enrichir le paysage urbain;
- qu'ils contribuent à créer, de concert avec les partenaires du milieu et dans le cadre des démarches entourant la création du Parcours riverain et des Promenades urbaines, des circuits culturels viables afin de promouvoir les différents attraits et de permettre leur mise en réseau;

Et, d'autre part :

- qu'ils développent des projets de médiation culturelle, de pratique artistique amateur ou d'animations urbaines spontanées afin de faire participer les citoyens, notamment les personnes handicapées, à la vitalité de leur milieu, de développer un sentiment d'appartenance et de favoriser la cohésion sociale;
- qu'ils consolident et développent les lieux de diffusion locaux, notamment ceux du réseau Accès culture tout en portant une attention particulière aux projets d'équipements implantés ou projetés dans les quartiers culturels;
- qu'ils renforcent leurs liens avec les écoles et institutions d'enseignement en les impliquant dans la consolidation et le développement des quartiers culturels;
- qu'ils mettent en place des mesures afin de valoriser le patrimoine sous toutes ses formes, participant ainsi au renforcement d'une identité locale;
- qu'ils encouragent la tenue de festivals, d'événements et d'animations urbaines à l'année dans les quartiers culturels, notamment en adaptant la réglementation à cet effet, et que l'apport des différentes communautés ethnoculturelles soit considéré dans le développement de tels festivals, événements ou animations;
- qu'ils impliquent et soutiennent les associations de commerçants et les sociétés de développement commercial dans le développement d'activités ou d'événements culturels.

R-8

Que les arrondissements reconnaissent le rôle fondamental des artistes et des créateurs dans la consolidation, le développement et surtout le maintien et l'accroissement de la vitalité même des quartiers culturels. À cette fin :

- qu'ils facilitent l'accès aux artistes et organismes culturels à des espaces de création, de diffusion et de réalisation de projets artistiques ou de médiation culturelle;
- qu'ils encouragent les commerçants et les sociétés de développement commercial à soutenir les créateurs;
- qu'ils adaptent la réglementation et analysent la faisabilité de développer des mesures afin de permettre et de faciliter le développement d'ateliers ou d'ateliers-résidences pour artistes et d'assurer leur pérennité dans les quartiers culturels.

R-9

Que les arrondissements intègrent dans leurs orientations et préoccupations d'aménagement et d'urbanisme, la consolidation et le développement de quartiers culturels. À cette fin :

- qu'ils accordent, de concert avec la ville centre, une importance prioritaire à la signalisation culturelle et à la mise en lumière de lieux d'intérêt dans leur vision d'aménagement;
- qu'ils accordent une attention particulière à l'importance de créer et de mettre en valeur les espaces publics lors de travaux d'aménagement ou de réaménagement sur le domaine public, tels que les places publiques, les parcs et les rues piétonnières, permettant ainsi aux citoyens de s'approprier leur quartier et de participer à son animation quotidienne;
- qu'ils prennent en compte, lors de l'aménagement des espaces publics, l'intérêt d'offrir des services tels que des aires de spectacles facilitant la tenue d'événements culturels, des aires de jeux ainsi que des services alimentaires et sanitaires, et qu'ils accordent une importance particulière à l'accessibilité universelle de ces espaces;
- qu'ils privilégient, de concert avec la ville centre, l'organisation de concours pour le design des espaces publics et du mobilier urbain, permettant ainsi aux designers montréalais d'avoir des opportunités de création variées;
- qu'ils prennent en compte, de concert avec la ville centre, les enjeux liés au transport actif et à la sécurité des déplacements dans les quartiers culturels.

Les partenaires du milieu

R-10

Que la participation et l'implication des partenaires du milieu soient encouragées et prises en compte lors de l'élaboration de plans d'action culturels locaux, ainsi que dans la mise sur pied de projets spécifiques contribuant à la consolidation ou au développement des quartiers culturels.

La Direction de la culture et du patrimoine

R-11

De mandater la Direction de la culture et du patrimoine pour accompagner et soutenir les arrondissements dans l'élaboration, la mise en œuvre et la pérennité de plans d'action culturels locaux.

R-12

De mandater la Direction de la culture et du patrimoine afin qu'elle adapte les programmes et ressources sous sa responsabilité et qu'elle les mette à contribution pour soutenir les arrondissements et les partenaires du milieu dans la consolidation et le développement de quartiers culturels. À cette fin :

- d'adapter et de bonifier tout programme permettant la réalisation de circuits culturels viables, notamment numériques, dans les quartiers culturels ou favorisant la mise en réseau de ces derniers, et ce, dans le cadre du Plan d'action en tourisme culturel et des démarches entourant la création du Parcours riverain et des Promenades urbaines;
- de développer un système cohérent de signalisation des lieux et des équipements culturels municipaux et privés, de même que des quartiers culturels. À cet égard, d'examiner la possibilité de créer un partenariat stratégique avec la Société de transport de Montréal ainsi que La Vitrine culturelle. Que l'apport des nouvelles technologies soit considéré dans le développement d'un tel système de signalétique;
- de mettre en place des mesures pour soutenir les arrondissements dans la réalisation de projets de murales ou d'installations d'œuvres d'art éphémères.
- d'analyser l'opportunité et la faisabilité de développer des mesures permettant l'inclusion d'œuvres d'art, d'équipements culturels ou d'ateliers d'artistes dans les grands projets d'aménagement et de construction;
- d'étudier la pertinence de développer, en collaboration avec les arrondissements, un plan lumière permettant la mise en valeur de lieux, d'œuvres d'art, de murales et de bâtiments significatifs dans les arrondissements;

CONSIDÉRANT l'importance stratégique de maintenir et de développer des ateliers d'artistes pour le développement culturel de Montréal,

R-13

De mandater la Direction de la culture et du patrimoine, en collaboration avec les services centraux concernés, afin qu'elle mette à contribution les programmes sous sa responsabilité pour faciliter la consolidation et le développement d'ateliers d'artistes dans les quartiers culturels, notamment d'adapter le programme d'aide aux études du Forum des équipements culturels et de mandater un partenaire immobilier tel que la Société d'habitation et de développement de Montréal.

R-14

Que des démarches soient entreprises auprès du ministère des Affaires municipales des Régions et de l'Occupation du territoire afin que soit amendée la Loi sur la fiscalité municipale de manière à reconnaître aux créateurs, aux artistes et artisans le droit d'être éligible aux mêmes exemptions de taxes que les organismes à but non lucratif.

R-15

Que la Ville de Montréal adopte une approche proactive et cohérente dans le soutien aux ateliers d'artistes.

Les services centraux

CONSIDÉRANT les travaux visant à l'élaboration du Plan de développement de Montréal;

R-16

D'intégrer, à même le Plan de développement de Montréal, des pratiques privilégiant la consolidation et le développement des quartiers culturels à Montréal;

CONSIDÉRANT la nécessité d'avoir une approche globale et intégrée dans le développement de projets porteurs;

CONSIDÉRANT l'intérêt d'inscrire les Quartiers culturels dans l'horizon du 375^e anniversaire de Montréal en 2017;

R-17

Que les directions concernées de la ville centre travaillent de concert à la consolidation et au développement de quartiers culturels ainsi que sur les projets porteurs d'un développement intégré dans les arrondissements, notamment les Quartiers verts, les Quartiers durables, le Parcours riverain et les Promenades urbaines.

R-18

Que l'ensemble des politiques, stratégies et plans d'action de la Ville de Montréal soient pris en compte dans l'élaboration de projets porteurs dont celui des Quartiers culturels.

Les recommandations ont été adoptées à l'unanimité en assemblée publique le 25 avril 2012.